

DPAM L

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

R.C.S. B-27.128

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Les actionnaires des compartiments de **DPAM L** (ci-après la « SICAV ») sont informés qu'un allègement (en l'occurrence, une réduction de la taille) des textes relatifs à la réglementation SFDR i.e. le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers a été opéré au sein du prospectus, pour résultante que les fiches des compartiments ne font plus qu'une mention succincte à cette réglementation.

Toutes les informations relatives à SFDR sont désormais regroupées dans les informations précontractuelles pour les compartiments visés à l'article 8 de SFDR et à l'article 6 du Règlement taxinomie ainsi que pour les compartiments visés à l'article 9 de SFDR et à l'article 5 du Règlement taxinomie en annexe 1 du Prospectus.

Les actionnaires sont également informés de la création d'une sous-catégorie compartiments Article 8+ qui respectent la définition d'un compartiment Article 8 et s'engagent également à avoir une part d'investissement durable.

Le nouveau Prospectus de Octobre 2024 est disponible, sur simple demande, au siège social de la SICAV.

Le Conseil d'Administration.

Zurich, le 30 août 2024.

Il est rappelé que le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les statuts et les rapports annuel et semestriel de la SICAV sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès d'Acolin Fund Services AG.

Représentant en Suisse

Acolin Fund Services AG
Maintower, Thurgauerstrasse 36/38
CH-8050 Zurich

Agent payeur en Suisse

Banque Cantonale de Genève
17 quai de l'Île
CH-1204 Genève